

## ANNEXE AUX INSTRUCTIONS DE COURSE HABITABLES 2017-2020

### TOUTES LES EPREUVES DU CERCLE de la VOILE d'ARCACHON

Du 18 mars au 9 décembre 2018

Plan d'eau d'Arcachon

CERCLE de la VOILE d'ARCACHON

Grade 5 – A – B - C

#### 1. REGLES

1.4 Heure légale

Affichage des heures de levée et coucher du soleil sur le tableau officiel

1.5 Catégorie de RSO applicables : 5

#### 2. AVIS AUX CONCURRENTS

2.1 Le tableau officiel est situé dans le hall d'entrée du Cercle de la Voile d'Arcachon

2.2 Avis de course mis en ligne à l'adresse suivante : [www.voile-arcachon.org](http://www.voile-arcachon.org)

#### 4. SIGNAUX FAITS A TERRE

4.1 Le mât de pavillons est situé sur le côté sud du bâtiment du CVA. Il sert à l'envoi des pavillons à terre.

4.2 60 minutes entre l'affalé de l'Aperçu et l'envoi du signal d'avertissement.

#### 5. PROGRAMME DES COURSES

5.1 Pour chaque jour de course :

- pour les parcours construits « bananes », 4 courses sont prévues pour les groupes 2 et 3 et 3 courses pour le groupe 1.

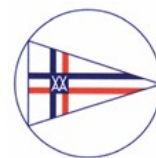
- pour les parcours côtiers, suivant programme semestriel et annexe particulière.

5.2 Jours de course

|                              | Heure du 1 <sup>er</sup> signal d'avertissement     | Classes      |
|------------------------------|---|--------------|
| Parcours construits Bananes  | 12h30   | Tous groupes |
| Parcours Côtiers départ club | 14h30   | Tous groupes |
| Parcours Côtiers autres      | Suivant programme semestriel et annexe particulière | Tous groupes |

5.3

|  |       |
|--|-------|
| Le dernier signal d'avertissement le dernier jour de course programmé ne sera pas fait après | 16h00 |
|--|-------|



## 6. PAVILLONS DE CLASSE

Les pavillons de classe sont :

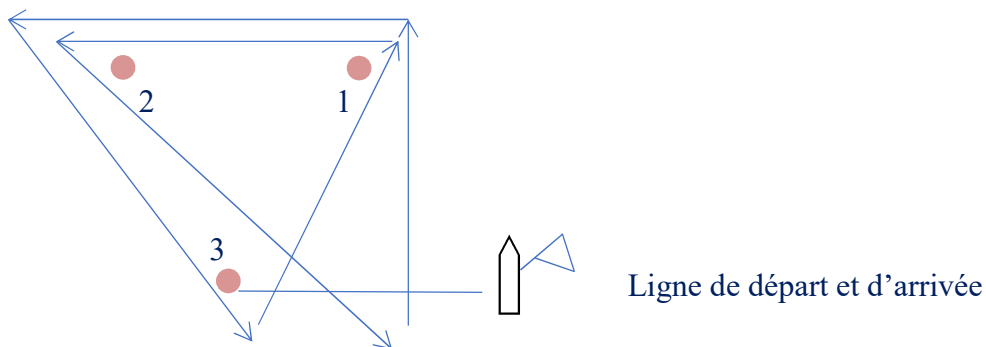
| Classes   | Pavillons   |
|---|---|
| OSIRIS tous Groupes                                 | Pavillon du CVA sur le bateau comité ou pavillon CVA (logo sur fond noir) sur le mat nord à terre |
| Groupe 1 = HN Net inférieur à 14 inclus             | Flamme jaune  |
| Groupe 2 = HN Net compris entre 14.1 et 21.5 inclus | Flamme blanche  |
| Groupe 3 = HN Net supérieur à 21.6                  | Flamme rouge  |

## 8. LES PARCOURS

8.2 Signaux définissant les parcours à effectuer ;

- Pour les parcours côtiers, un descriptif du ou des parcours différents possibles numérotés est mis à la disposition des coureurs au secrétariat du CVA.

- Pour les parcours construits bananes :



Départ-1-2-3-1-2-Arrivée

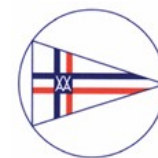
La signalisation d'un parcours se fait par affichage du numéro de ce dernier à proximité du mât de pavillonnerie situé côté nord du bâtiment du CVA ou sur le bateau du comité de course.

## 9. MARQUES

- Pour les parcours construits « Banane »

| Marques                                      | Définition          |
|--|---------------------|
| Marques de départ                            | Cylindrique Orange  |
| Marques de Parcours (bouée n°1)              | Cylindrique Orange  |
| Marques de Parcours (bouée n°2)              | Cylindrique Blanche |
| Marques de Parcours (bouée n°3) sous le vent | Cylindrique Orange  |
| Marques Changement de parcours               | Cylindrique Jaune   |
| Marques d'Arrivée                            | Cylindrique Orange  |

- Pour les côtiers - Voir annexe parcours



## 10. ZONES QUI SONT DES OBSTACLES

Il est interdit de :

- Pénétrer à l'intérieur du chenal d'accès et de sortie du Port d'Arcachon balisé par 4 bouées espacées de 150 mètres (2 bâords et 2 tribords),
- Pénétrer à l'intérieur des piquets bordant les parcs à huîtres,
- Passer entre les parcs à huîtres et les poteaux de bois placés aux bifurcations,
- Passer entre les parcs et les balises cardinale sud n°1 et 6 bis
- Pénétrer à l'intérieur des zones de stationnement des bateaux sur corps morts tout le long de la côte sur la commune d'Arcachon ainsi que sur la commune de Lège Cap-Ferret. Par arrêté préfectoral, il est créé **des zones interdites à la navigation hormis le transit**, destinées à atterrir ou à rejoindre un poste de mouillage délimité par des bouées sphériques jaunes. Pour l'application de ces interdictions, il est obligatoire de laisser du côté de la terre toutes les bouées de chenal, de corps morts ainsi que les bouées jaunes de délimitation de zone de transit lorsqu'elles sont en place. Ces objets constituent des obstacles.

## 11. LE DEPART

### 11.1 Parcours côtiers-départ club

Pour les départs donnés face au Club, la ligne de départ est délimitée par l'alignement entre le côté parcours de la bouée conique verte à tribord et de la bouée de parcours « Club » cylindrique jaune à bâbord.

Les signaux visuels de la procédure de départ seront donnés à partir du mât de pavillonnerie nord du Club.

Si le départ est donné depuis le bateau comité, la ligne de départ est délimitée par l'alignement entre le côté parcours de la bouée conique verte et le mât arborant un pavillon orange sur le bateau du comité de course à l'extrémité tribord .

### 11.2 Parcours construits côtiers

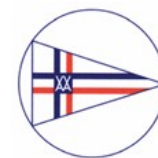
La ligne de départ est délimitée par l'alignement entre le mât arborant un pavillon orange sur le bateau du comité de course à l'extrémité tribord et le côté parcours de la bouée orange. Voir annexe parcours.

### 11.2 Parcours construits bananes

La ligne de départ est délimitée par l'alignement entre le mât arborant un pavillon orange sur le bateau du comité de course à l'extrémité tribord et le côté parcours de la marque de parcours sous le vent n°3 à l'extrémité bâbord.

11.3 Un bateau qui ne prend pas le départ au plus tard 4 minutes après son signal de départ sera classé DNS.

11.4 Les bateaux identifiés OCS seront informés de la décision du comité de course 1 minute après le départ sur le canal VHF : 73



### 13. L'ARRIVEE.

- **Pour les parcours côtiers- arrivée club**, la ligne d'arrivée sera délimitée par l'alignement entre le côté parcours de la bouée conique verte et de la bouée de parcours « club » cylindrique jaune.

Si l'arrivée est jugée depuis le bateau comité, la ligne d'arrivée sera délimitée par l'alignement entre le mât arborant un pavillon orange sur le bateau du comité de course à tribord et le côté parcours de la bouée « club » cylindrique jaune.

- **Pour les parcours construits côtiers**, la ligne d'arrivée est délimitée par l'alignement entre le mât arborant un pavillon orange sur le bateau du comité de course à l'extrémité tribord et le côté parcours de la bouée orange à l'extrémité babord. Voir annexe parcours.

- **Pour les parcours construits bananes**, la ligne d'arrivée sera délimitée par l'alignement entre le mât arborant un pavillon orange sur le bateau du comité de course à l'extrémité bâbord et le côté parcours de la marque sous le vent N°3 à l'extrémité tribord

### 14. SYSTEME DE PENALITE

14.1 La RCV 44.1 est modifiée-de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par une pénalité d'un tour.

### 15. TEMPS CIBLE ET TEMPS LIMITES

15.1 Temps limite :

| Classe                                 | Temps limite pour finir pour le premier |
|--|---|
| Habitables/Parcours construits bananes | 2h00                                    |
| Habitables/Parcours côtiers            | 4h 00                                   |

15.2 Temps limite pour finir après le premier :

| TYPE DE PARCOURS           | Temps limite pour finir après le premier de son groupe |
|----------------------------|--|
| Parcours construit-bananes | 20 mn  |
| Parcours côtiers           | 1 h30  |

### 16. RECLAMATIONS ET DEMANDES DE REPARATION

16.1 Le secrétariat du jury est situé au premier étage du club.

16.2 Le temps limite de réclamation est de 60 minutes après l'arrivée du dernier bateau pour les parcours côtiers et de 1 h30 pour les parcours construits-bananes.

16.3 La salle du jury est située dans le local secrétariat au rez de chaussée du club .



## 17. CLASSEMENT

- 17.1 2 courses doivent être validées pour valider la compétition.
- 17.2 Courses retirées
- (a) Quand moins de **4** courses ont été validées, le classement général d'un bateau dans sera le total de ses scores dans toutes les courses.
  - (b) Quand **4** courses ou plus ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total de toutes les courses en retirant sa plus mauvaise course.
  - (c) Quand **8** courses ou plus ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total de ses scores dans toutes les courses en retirant ses **2** plus mauvaises courses.
  - (d) Quand **12** courses ou plus ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total de ses scores dans toutes les courses en retirant ses **4** plus mauvaises courses.
  - (e) Quand **16** courses ou plus ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total de ses scores dans toutes les courses en retirant ses **6** plus mauvaises courses.
  - (f) Quand **20** courses ou plus ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total de ses scores dans toutes les courses en retirant ses **8** plus mauvaises courses.
- 17.3 Le calcul du temps compensé des bateaux qui y sont soumis sera fait selon le système temps sur Temps.
- 17.4 Les coefficients utilisés pour le calcul des temps compensés seront affichés au moins une heure avant le 1<sup>er</sup> signal d'avertissement de la première course de l'épreuve.
- 17.5 Le découpage de la flotte se fera selon la jauge du HN de la FFV :
- |   |                |
|---|----------------|
| Groupe 1 = HN Net inférieur à 14 inclus             | Flamme jaune   |
| Groupe 2 = HN Net compris entre 14.1 et 21.5 inclus | Flamme blanche |
| Groupe 3 = HN Net supérieur à 21.6                  | Flamme rouge   |

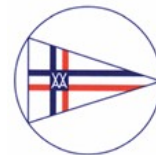
## 18. REGLES DE SECURITE

- 18.1 L'émargement à la sortie et au retour se fera selon les modalités suivantes : *[DP]*  
A la discrétion du comité de course
- 18.3 Canal VHF utilisé en course : 73

## 20. CONTROLES DE JAUGE ET D'EQUIPEMENT

- 20.2 Un bateau doit être conforme aux règles 75 minutes avant son signal d'avertissement *[DP]*

## 22. BATEAUX OFFICIELS



Sans objet

**23. BATEAUX ACCOMPAGNATEURS**

Sans objet

**27. PRIX**

Des prix seront distribués à l'étage du club en présence des concurrents.

**28. DECISION DE COURIR**

La décision d'un concurrent de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité. En conséquence, en acceptant de participer à la course ou de rester en course, le concurrent décharge l'autorité organisatrice de toute responsabilité en cas de dommage (matériel et/ou corporel).

**29. MAREES**

Voir annuaire du club.

**ARBITRES DESIGNES :**

**Président Comité de course :**

- Daniel DELAUNOIS, 18 mars, 22 avril, 27 mai, 1 juillet, 30 septembre, 21 octobre, 11 novembre
- Patrice GABARROU, 25 mars, 6 mai, 10 juin, 7 et 8 juillet, 16 septembre, 14 octobre, 25 novembre
- Jean-Pierre LAGRANGE, 3 juin, 28 octobre
  
- Bernard LAFITEDUPONT, 29 avril
- Olivier DEPANNEMAECCKER, 24 juin
- Fred MOREL, 25 août
- Julien BOENNEC, 9 décembre